

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17081592

de

TRIBUNAL DE COMMERCE

30 MAI 2017

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0567764754**

Dénomination

(en entier) : **G.J.I.D.**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue Felix Lacourt 175 à 1390 Grez-Doiceau**

**Objet de l'acte : Démission gérants- Nomination gérants - Renouvellement mandats-
Transfert siège social**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société GJID SPRL tenue le 10/05/2017:
Tous les actionnaires étant présents, l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour :

1.La nomination comme gérant de Mme Géraldine Wauthélet NN 77.08.08-094.78 pour une durée indéterminée. L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement. Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée générale détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

2.La nomination comme gérant de Mme Isabelle Wauthélet NN 81.09.29-306.06 pour une durée indéterminée. L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement. Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée générale détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

3.La nomination comme gérant de Mr Jonathan Wauthélet NN 79.10.02-245.66 pour une durée indéterminée. L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement. Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée générale détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

4.La nomination comme gérant de Mme Dorothée Wauthélet NN 85.06.17-142.11 pour une durée indéterminée. L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement. Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée générale détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

5.La démission de son poste de gérant de Mr Patrick Wauthélet Dont le numéro national est 53.09.10-099.01 en date du 10/05/2017 ; Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat ;

6.Le transfert du siège social à Rue Provinciale 62, 1301 Bierges.

7.L'acceptation par GJID du renouvellement de son mandat en tant que gérant de la société Wim SPRL, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° BE0471.343.289, avec comme représentant permanent Mme Géraldine Wauthélet NN 77.08.08-094.78.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick Wauthélet.

L'assemblée approuve les points prévus à l'ordre du jour à l'unanimité :

1.La nomination comme gérant de Mme Géraldine Wauthélet NN 77.08.08-094.78 pour une durée indéterminée. L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement. Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée générale détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

2.La nomination comme gérant de Mme Isabelle Wauthélet NN 81.09.29-306.06 pour une durée indéterminée. L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement. Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée générale détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

3. La nomination comme gérant de Mr Jonathan Wauthelet NN 79.10.02-245.66 pour une durée indéterminée. L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement. Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée générale détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

4. La nomination comme gérant de Mme Dorothee Wauthelet NN 85.06.17-142.11 pour une durée indéterminée. L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement. Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée générale détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

5. La démission de son poste de gérant de Mr Patrick Wauthelet Dont le numéro national est 53.09.10-099.01 en date du 10/05/2017 ; Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat ;

6. Le transfert du siège social à Rue Provinciale 62, 1301 Bierges.

7. L'acceptation par GJID du renouvellement de son mandat en tant que gérant de la société Wim SPRL, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° BE0471.343.289, avec comme représentant permanent Mme Géraldine Wauthelet NN 77.08.08-094.78.

La séance est levée à 18h15.

A Bierges,

Patrick Wauthelet